

Envoyé en préfecture le 31/03/2023
Reçu en préfecture le 31/03/2023
Publié le
ID : 026-212600431-20230327-DELIB06_2023-BF



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

• en exercice	11
• présents	11
• votants	11
• absents	0
• exclus	0

De la commune Beauvoisin (Drôme)

Séance du 27 mars 2023 à 18 heures 40

Date de convocation :
20 mars 2023

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Date d'affichage :**Objet**

Délibération n°06.2023

Vote du Budget primitif
2023

M. THIRIOT Christian, Maire.

Étaient présents :

THIRIOT Christian, CORNAND Jean-Jacques, BLAIN Bruno, MARCHAL Laurence, MILLET Jérôme, ARDISSON Jean-Claude, MORIN Catherine, LUCIANO Luc, DRAMAIX Jean-Guy, DUMAS Chantal, NOUVEL Alain.

Secrétaire de séance :

Mme DUMAS Chantal

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2023 arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	522 443.48 €	522 443.48 €
Section d'investissement	203 553.87 €	203 553.87 €
TOTAL	725 997.35 €	725 997.35 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le projet de budget primitif 2023,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le budget primitif 2023 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement;

- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	522 443.48 €	522 443.48 €
Section d'investissement	203 553.87 €	203 553.87 €
TOTAL	725 997.35 €	725 997.35 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Envoyé en préfecture le 31/03/2023

Reçu en préfecture le 31/03/2023

Publié le

ID : 026-212600431-20230327-DELIB06_2023-BF



Acte rendu exécutoire après le dépôt en le .

Publié ou notifié le .

Fait à Beauvoisin, le 27 mars 2023

Le Maire, Christian THIRIOT

